SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Christine Lafrance est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.
2020-03-050 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:
3.1 Séance ordinaire du 3 février 2020;
3.2 Séance extraordinaire du 6 février 2020;
3.3 Séance extraordinaire du 10 février 2020;

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
Aucune.

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2020.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Dépôt des rapports de statistiques de performance 2019 – Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
8.1.2 Demande de financement au montant de 85 000 $ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d'emprunt numéro 594;
8.1.3 Arrérages des taxes – Ventes pour taxes;
8.1.4 Dépôt des états financiers pour l'année 2019 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;
8.1.5 Renouvellement de l'entente avec la Ville de Sherbrooke;
8.1.6 Demande d'un terre-plein de l'école de la Source-Vive;
8.1.7 Avril, mois de la jonquille;

8.1.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;
8.1.9 Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
8.1.10 Conseiller juridique pour le dossier de la problématique des trottoirs;
8.1.11 Représentants de la municipalité au Réseau Biblio de l'Estrie;
8.1.12 Candidature de monsieur Normand Fréchette pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec;
8.1.13 Réforme de la fiscalité agricole;
8.1.14 Demande de modification règlementaire de CuisiAscot.

9. Avis de motion à donner
Aucun.

10. Adoption des règlements
10.1 Adoption du projet de règlement numéro 666 concernant les usages conditionnels.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 6 avril 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2020-03-051 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2020-03-052 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.3

2020-03-053 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.
Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.
Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Éric Messier concernant les boîtes aux lettres de la rue Boischatel, elles ont été déplacées et le nouvel emplacement n'est pas sécuritaire. Il demande que les boîtes aux lettres soient replacées à l'ancien endroit.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 34.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de février 2020 et en fait la lecture.

7.1.1

2020-03-054 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 mars 2020 au montant de **285 253.05 $** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
  - Une visite de l'entreprise Défi Polyteck prévue jeudi le 12 mars prochain de 9 h 30 à 11 h 00. Un autobus passera au bureau municipal pour prendre le monde vers 8 h 50 ;
  - Le tonnage de nos matières résiduelles envoyées à l'enfouissement est passé de 60 tonnes en janvier 2019 à 70 tonnes en janvier 2020.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
  - Une conférence de presse afin de présenter un projet de modernisation de 800 000 $ du Transport de personne dans 6 MRC. Le projet est piloté par la MRC du Haut-Saint-François. Plusieurs députés étaient présents. Le projet aidera entre autres à la gestion des autobus et permettra d'obtenir l'information en temps réel ;
  - La Chambre de Commerce a quitté leur bureau d'East Angus et est maintenant localisée à Cookshire.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
  - Les préparatifs du printemps, nous faisons des interventions des puisards, des accotements et des ponts afin de réduire les risques d'inondation ;
  - L'abat-poussière, nous sommes en attente des résultats ;
  - Le souffleur qui a brisé à 4 reprises ;
  - La subvention du PIIRL, nous sommes en attente de la réponse ;
  - Un changement de conseiller juridique pour le dossier de la problématique des trottoirs ;
  - La Régie incendie, en février, il y a eu 9 interventions à East Angus, 1 intervention à Ascot Corner et 4 interventions à Westbury.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
  - Le journal communautaire de mars, il est en ligne depuis vendredi ;
  - Le brunch des Chevaliers de Colomb de dimanche dernier, c'était au profit des jeunes de la municipalité ;
  - Les activités à venir, il y aura un souper spaghetti des Chevaliers de Colomb le 21 mars prochain au coût de 13$;
  - La Fête nationale, vous êtes invités à vous impliquer ;
  - Le SAE, nous sommes actuellement à la recherche de candidats ;
  - Les conférences gratuites données par la pharmacienne, à surveiller.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant un problème avec le système informatique qui a empêché la génération du rapport des permis de constructions.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
  - Une fuite du réseau d'égout actuellement localisé entre la station de traitement des biodisques et le poste de pompage Blouin. Nous avons dû dévier une partie des eaux usées aux étangs aérés ce qui occasionnera un impact des résultats de notre étude du projet Écofixe ;
  - Le projet de collecte des plastiques agricoles n'a pas bien fonctionné à l'interne et nous éprouvons également des problèmes à l'externe pour la récupération chez Récup-Estrie ;
  - Des contenants déposés par nos employés, au nouveau garage municipal afin de récupérer du matériel. Nous attendons l'approbation des assurances afin de donner suite au projet.

8.1.1

2020-03-055 **DÉPÔT DES RAPPORTS DE STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2019 – DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :**

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2019 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2019 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2019 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2020-03-056 **DEMANDE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 85,000 $ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 594 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un règlement d'emprunt qui viendra à échéance le 14 avril 2020 et que celui-ci doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le solde d'un règlement d'emprunt qui vient à échéance est inférieur à 100 000 $, celui-ci doit être renouvelé directement avec l'institution financière;

CONSIDÉRANT QUE le solde du règlement d'emprunt numéro 594 est de 85 000 $ et que celui-ci est à renouveler pour le 14 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement d'un montant de 85 000 $ pour refinancer le règlement d'emprunt numéro 594 sur une période de 5 ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2020-03-057 **ARRÉRAGES DES TAXES – VENTE POUR TAXES :**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 1022 et suivant du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par courrier recommandé ;

CONSIDÉRANT QUE si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2020, ces dossiers seront transférés à la MRC du Haut-Saint-François pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes, des immeubles suivants :

- Matricule 0234 33 0354 2,899.63 $
- Matricule 0535 93 9701 6,233.15 $
- Matricule 0735 66 1144 4,543.43 $
- Matricule 0234 52 0283 7,498.94 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2020-03-058 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :**

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour l'année 2019 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2020-03-059 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE :**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville de Sherbrooke pour le partage des redevances concernant l'exploitation de gravières à Ascot Corner est échue depuis le 21 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke propose de renouveler cette entente aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de signer la convention sur le partage des redevances selon la convention déposée en date d'aujourd'hui et que la mairesse madame Nathalie Bresse et le directeur général monsieur Jonathan Piché soient autorisés à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2020-03-060 **DEMANDE D'UN TERRE-PLEIN DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE-VIVE :**

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Source-vive doit s'agrandir pour accueillir plus d'élèves;

CONSIDÉRANT QUE le débarcadère pour recevoir les autobus doit également être réaménagé et agrandi pour accueillir plus de véhicules ;

CONSIDÉRANT QU' un terre-plein engazonné et aménagé d'une clôture est recommandé dans le but d'assurer la sécurité des élèves et la fluidité de la circulation des autobus ;

CONSIDÉRANT QUE le terre-plein du débarcadère actuel est déjà dans l'emprise de la rue du Collège sans entraver ou nuire à la circulation de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE le terre-plein proposé est le prolongement du terre-plein actuel;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement n'aura pas de conséquence sur la circulation des véhicules sur la rue du Collège**;**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le terre-plein actuel soit prolongé et réaménagé et qu'une clôture soit construite dans le but de rendre plus sécuritaire l'arrivée et le départ des écoliers.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'aménagement du terre-plein devra être conforme au plan d'agrandissement de l'école de la Source-Vive intitulé «Géométrie et aménagement (2020-01-07)»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2020-03-061 **AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par

l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner **DÉCRÈTE** le mois d'avril, Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ascot Corner encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2020-03-062 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 608 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2020-03-063 **LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a adopté la Loi P-38.002 ''Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens'' dont l'application a été déléguée aux villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE de cette loi, découle une nouvelle réglementation et que celle-ci prendra force le 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner délègue le mandat d'application du règlement d'application de la

Loi P-38.002 ‘’Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens’’ à la SPA de l’Estrie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2020-03-064 **CONSEILLER JURIDIQUE POUR LE DOSSIER DE LA PROBLÉMATIQUE DES TROTTOIRS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informés par notre conseillère juridique de chez Caïn Lamarre, que ceux-ci sont en conflit d’intérêts dans le dossier de la problématique des trottoirs et qu’ils doivent se retirer du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la problématique avec les trottoirs n’est pas encore résolue et que la Municipalité doit encore obtenir des conseils juridiques dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner mandate Me Mathieu Prince du bureau Delorme LeBel Bureau Savoie S.E.N.C. à Sherbrooke pour représenter la Municipalité dans le dossier de la problématique des trottoirs.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2020-03-065 **REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU RÉSEAU BIBLIO DE L’ESTRIE :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du Réseau Biblio de l’Estrie;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater des représentants de la municipalité au Réseau Biblio de l’Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner mandate le conseiller monsieur René Rivard et la préposée à la bibliothèque madame Noëmie Brière à représenter la Municipalité au Réseau Biblio de l’Estrie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2020-03-066 **CANDIDATURE DE MONSIEUR NORMAND FRÉCHETTE POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Fréchette fut le Grand Chevalier fondateur du conseil 11929 d’Ascot Corner en 1997, poste qu'il occupa jusqu'en 1999. La mise sur pied d'un nouveau Conseil des Chevaliers de Colomb à titre de Grand Chevalier implique un engagement colossal et un dévouement peu commun pour la cause des plus démunis;

CONSIDÉRANT QUE de 1999 à 2002, il occupe l'importante fonction de Député du District 112. Il anime et coordonne alors les destinées de cinq

Conseils de la région Sherbrookoise. Pendant son mandat il a, entre-autre, accueilli le Chevalier Suprême monsieur Carl Anderson à Fleurimont en 2001;

CONSIDÉRANT QUE fidèle à son engagement pour son milieu, il fut réélu Grand Chevalier du Conseil 11929 d'Ascot Corner de 2003 à 2005, de 2008 à 2013 ainsi que depuis 2018 à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Fréchette s'implique toujours activement aux brunchs mensuels des Chevaliers de Colomb depuis le début, soit douze années consécutives. Il en est même devenu le grand cuisinier en chef. À ce titre, il coordonne les groupes de bénévoles dans la préparation et le service des brunchs qui constituent un ingénieux moyen de financement pour bon nombre d'organismes de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Fréchette a agi comme responsable de la Campagne du pain partagé à Ascot Corner pendant de nombreuses années et y est toujours activement impliqué. Sa contribution à l'organisation des guignolées, des corvées au cimetière, des soupers spaghetti et à une foule d'autres activités de la communauté en font un élément exemplaire pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE son implication à la communauté par le biais des Chevaliers de Colomb constitue un apport indéniable pour ses concitoyens. Nombreuses sont les personnes, les familles et les organismes qui ont bénéficié de l'aide et du support direct des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner soumet la candidature de monsieur Normand Fréchette pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec lors de la cérémonie protocolaire du dimanche 26 avril prochain à 14 heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2020-03-067 **RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE :**

CONSIDÉRANT QUE le 6 janvier 2020, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner a adopté une résolution pour exprimer son désaccord avec le projet de loi nº 48 dans sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2020-01-015, des informations complémentaires données par l'Union des producteurs agricoles ont contribué à revoir la position de la municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE dans sa forme actuelle, le projet de loi nº 48 est bénéfique pour les producteurs agricoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la valeur moyenne des terres agricoles en Estrie est actuellement de 8,310 $ / ha;

CONSIDÉRANT QUE le plafond d'imposition des terres agricoles est estimé à 32,100 $ / ha en 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'UPA demande que le programme transitoire pour rembourser le manque à gagner aux municipalités après l'atteinte du plafond d'imposition soit permanent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner change sa position par rapport au projet de loi nº 48 et exprime son accord avec le projet de loi nº 48;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Mégantic, M. François Jacques, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2020-03-068 **DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE DE CUISIASCOT :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Côté de CuisiAscot demande au conseil municipal de modifier le Règlement de zonage numéro 642 afin de permettre l'usage «Entreposage libre-service» dans la zone M-1;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Plan d'urbanisme numéro 624 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a le mérite d'être étudiée par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'entreprendre les procédures législatives et règlementaires afin de modifier le Règlement de zonage numéro 642 dans le but qu'éventuellement l'usage «Entreposage libre-service» soit autorisé dans la zone M-1. :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

2020-03-069 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 3 février dernier ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le projet de règlement portant le numéro suivant :

- Règlement numéro 666 règlement sur les usages conditionnels ;

Ce règlement a pour objet de règlementer l'implantation des résidences de tourisme par usage conditionnel;

Le projet de règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance;

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le directeur général pour déterminer la date de l'assemblée de consultation publique. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de

règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.
2E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 02)

Aucune question.

13.
2020-03-070 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 6 avril 2020 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE